



# VILLE D'ETAMPES

## DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2023- N° 51

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20230418-VI-DEC-2023-051-AU  
Date de télétransmission : 18/04/2023  
Date de réception préfecture : 18/04/2023

**OBJET : Cession de gré à gré d'un véhicule communal.**

Le Maire de la Ville d'Etampes,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération n° VI-DEL-2020-018 du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**ATTENDU** que la commune est propriétaire d'un véhicule léger acquis en 2003, inutilisé depuis plus d'un an et dont la valeur vénale est actuellement nulle,

**CONSIDERANT** que le véhicule a été mis aux enchères sur la plateforme « Agorastore »,

**CONSIDERANT** que Monsieur AMRAOUI Nabil, représentant de l'entreprise individuelle du même nom, domicilié au 314 avenue du Général de Gaulle à Clamart (92140), a remporté l'enchère,

### DECIDE

**ARTICLE n°1** : Le véhicule immatriculé GH-231-KV de type Honda Varadero est cédé à Monsieur AMRAOUI Nabil à compter de ce jour, pour un prix de 1 279,00€ (mille deux cent soixante-dix neuf euros).

**ARTICLE n°2** : La recette sera portée au budget principal de l'exercice en cours à l'article 775.

**ARTICLE n°3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE n°4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Etampes collectivités.
- Monsieur AMRAOUI Nabil

Fait à Etampes, le 18 AVR. 2023

Franck MARLIN  
Maire d'Etampes

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication 19 AVR. 2023

